

RETRAITES



LE 6 NOVEMBRE
POURSUIVONS, DANS L'UNITÉ,
LA MOBILISATION
CONTRE UNE RÉFORME INJUSTE
ET INEFFICACE

Le 6 novembre est le prochain rendez-vous proposé aux salariés pour exprimer ensemble leur rejet de la réforme des retraites en voie d'adoption au Parlement et **leur exigence d'ouverture de négociations sur les propositions alternatives.**

Les organisations syndicales, en fixant ce nouveau rendez-vous, entendent « maintenir la pression » sur le gouvernement et prolonger le mouvement social multiforme et intergénérationnel en cours.

Le président de la République ne doit pas promulguer **une loi jugée injuste et inefficace par 70% des français.** Il ne doit pas mettre fin à la retraite à 60 ans, entraînant par là même des difficultés supplémentaires à l'accès des jeunes sur le marché du travail. Ce serait près d'un million d'emplois qui leur deviendraient ainsi inaccessibles dans les années à venir, comme l'ont bien compris les lycéens et les étudiants qui se sont mobilisés en nombre ces dernières semaines.

Madame Parisot, la véritable marraine de cette réforme et présidente du Medef, est pressée de « passer à autre chose ». On la comprend puisqu'elle obtiendrait, si cette loi était promulguée, satisfaction sur toute la ligne :

- le recul de l'âge de départ en retraite à 62 ans ainsi que le recul de l'âge ouvrant droit au départ sans décote à 67 ans ;
- la substitution de la notion de départ anticipé pour



incapacité de travail à celle de départ anticipé au titre de la pénibilité des métiers ;

– l'enterrement de l'obligation de négocier dans les entreprises pour réduire l'écart salarial entre hommes et femmes avant le 31 décembre 2010 au bénéfice d'un engagement des employeurs à présenter un plan d'action sans obligation de négocier.

On sait ce que signifie « passer à autre chose » pour le Medef : ce serait en fait revenir à la charge sur les allègements de cotisations sociales, par exemple

dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires qui vont bientôt s'ouvrir, et la simplification du Code du Travail.

Prolonger l'action engagée pour obtenir du président de la République qu'il ne promulgue pas cette loi, rejetée par une grande majorité de salariés, serait du même coup dire haut et fort au Medef et aux employeurs que les salariés n'ont aucune envie d'être jour après jour sacrifiés sur l'autel de la compétitivité. Pas plus que les plans d'austérité qui, en France et partout en Europe, enfoncent l'économie européenne dans la crise, la poursuite des politiques qui sacrifient l'emploi, les salaires et la protection sociale ne constituent des choix acceptables pour les salariés.

Bernard THIBAUT
Secrétaire général de la CGT